

APPEL À PROJETS

DOCUMENT D'AIDE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'INFORMATION REQUISE À CHAQUE SECTION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

A.- PROJETS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (CHAPITRE I) ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT PRODUCTIF, DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNOLOGIQUE (CHAPITRE II) EXÉCUTÉS DE MANIÈRE PRIORITAIRE DANS UN PAYS PAUVRE DU SUD

1.- DESCRIPTION RÉSUMÉE DU PROJET.

Donner une description résumée du projet comportant les principales informations (maximum 10 lignes).

2.- LOCALISATION DÉTAILLÉE. (Ne pas inclure de cartes en annexe).

Donner une localisation détaillée du projet (maximum 20 lignes).

3.- CONTEXTE. (Ne pas inclure d'annexes).

3.1.- Préciser les conditions (sociales, économiques, politiques, etc.) de la population en intégrant une perspective globale-locale (en connectant des enjeux et des problèmes locaux à des dynamiques globales).

3.2.- Apporter des diagnostics et/ou analyses (quantitatifs et qualitatifs) en rapport avec des approches transversales (relations hommes-femmes, capacités locales, participation, organisation, l'approche fondée sur les droits et durabilité écologique) abordées dans le cadre du projet.

4.- ANTÉCÉDENTS. (Ne pas inclure d'annexes).

Décrire l'origine de l'initiative et le processus participatif d'identification suivi (en détaillant le rôle des organismes et de la population cible). Signaler les principaux progrès, enjeux et apprentissages de processus déjà accompagnés antérieurement par l'Agence Basque de Coopération au Développement (ABCD).

5.- JUSTIFICATION. (Ne pas inclure d'annexes).

5.1.- Décrire les raisons qui incitent à la proposition.

5.2.- Justifier la pertinence de la proposition vis-à-vis de la population cible et sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

5.3.- Justifier l'intervention compte tenu des priorités établies dans le IV^e Plan directeur de l'ABCD.

6.- EXPÉRIENCE. (Ne pas inclure d'annexes).

6.1.- Expérience de l'organisme demandeur dans la thématique du projet durant les cinq dernières années.

Expérience de l'organisme demandeur dans la thématique du projet (2014-2018)					
ANNÉE DÉBUT ET FIN	TITRE	RÉSUMÉ	ORGANISME LOCAL (PAYS)	MONTANT EN EUROS	ORIGINE DES FONDS

- On évaluera positivement l'expérience soutenue et significative : elle devra avoir débuté durant l'année de référence - 2014- et s'être prolongée jusqu'à 2018.
- Dans le cas des délégations, on inclura uniquement l'information relative à l'expérience de la délégation dans la Communauté Autonome du Pays Basque (CAPB), l'expérience gérée depuis d'autres sièges hors de la CAPB n'étant pas recevable.
- En cas de consortium entre plusieurs organismes demandeurs, on apportera **uniquement** l'information relative au chef de file du consortium.

6.2.- Expérience de l'organisme demandeur dans la gestion conjointe d'initiatives ou de projets avec l'organisme local durant les cinq dernières années.

Expérience de l'organisme demandeur dans la gestion conjointe d'initiatives ou de projets avec l'organisme local (2014-2018)					
ANNÉE DÉBUT ET FIN	ORGANISME LOCAL	TITRE	RÉSUMÉ	MONTANT EN EUROS	ORIGINE DES FONDS

- On évaluera positivement les projets ou autres initiatives significatives développées en commun (campagnes, actions de mobilisation ou de recherche, entre autres...).
- On évaluera positivement l'expérience soutenue et significative : elle devra avoir débuté durant l'année de référence - 2014- et s'être prolongée jusqu'à 2018.
- Dans le cas des délégations, on inclura uniquement l'information relative à l'expérience de la délégation dans la Communauté Autonome du Pays Basque (CAPB), l'expérience gérée depuis d'autres sièges hors de la CAPB n'étant pas recevable.
- En cas de consortium entre plusieurs organismes demandeurs, on apportera **uniquement** l'information relative au chef de file du consortium.
- En cas de consortium entre plusieurs organismes locaux, on pourra apporter l'information pour chaque organisme du consortium.

6.3.- **Expérience de l'organisme local** dans la thématique du projet durant les cinq dernières années.

Expérience de l'organisme local dans la thématique du projet (2014-2018)				
ANNÉE DÉBUT ET FIN	ORGANISME LOCAL	TITRE	RÉSUMÉ	MONTANT EN EUROS

- On évaluera positivement l'expérience soutenue et significative : elle devra avoir débuté durant l'année de référence - 2014- et s'être prolongée jusqu'à 2018.
- En cas de consortium entre plusieurs organismes locaux, on pourra apporter l'information pour chaque organisme du consortium.

6.4.- **Expérience de l'organisme local** auprès de la population cible du projet durant les cinq dernières années.

Expérience de l'organisme local auprès de la population cible du projet (2014-2108)					
ANNÉE DÉBUT ET FIN	TITRE	ORGANISME LOCAL	RÉSUMÉ	POPULATION CIBLE (collectif et domaine géographique)	MONTANT EN EUROS

- On évaluera positivement l'expérience soutenue et significative : elle devra avoir débuté durant l'année de référence - 2014- et s'être prolongée jusqu'à 2018.
- En cas de consortium entre plusieurs organismes locaux, on pourra apporter l'information pour chaque organisme du consortium.

7.- **POPULATION CIBLE.** (Ne pas inclure d'annexes).

7.1.- Identifier et caractériser la population cible

Collectif	Situation géographique	Caractéristiques (capacités/vulnérabilités)	Nombre total de personnes	Femmes	Hommes	Tranche d'âge

7.2.- Critères de sélection. Décrire les critères concrets pour la sélection de la population cible. Le cas échéant, indiquer les mesures spécifiques prises pour garantir la participation des femmes et des collectifs « invisibilisés » et/ou minoritaires (diversité fonctionnelle, sexuelle, d'âge, culturelle, religieuse,...).

7.3.- Décrire les phases du projet auxquelles participe la population cible et son mode de participation.

8.- LOGIQUE D'INTERVENTION.

8.1.- Matrice de cadre logique. **(Ne pas inclure d'annexes).**

- Objectif général. Décrire de manière générale l'objectif auquel l'intervention cherche à contribuer.
- Objectif spécifique. Décrire l'effet positif attendu sur la population cible concernant la résolution des problèmes essentiels décrits dans l'analyse du contexte.
- Indicateurs du degré d'atteinte de l'objectif spécifique : description d'indicateurs concrets, vérifiables et mesurables, quantitatifs et qualitatifs.
- Sources de vérification (SR) des indicateurs : à travers quelles sources de vérification –enquêtes, observation directe, publications, etc.- les indicateurs seront-ils vérifiés.
- Facteurs externes ou hypothèses. Décrire les hypothèses ou facteurs externes à prendre en compte qui, bien qu'échappant au contrôle direct de l'intervention, ont une haute probabilité de se produire et le cas échéant d'influencer de manière déterminante la réussite de l'intervention.
- Résultats attendus. Décrire les changements qui vont être obtenus comme résultat des activités réalisées pendant l'exécution de l'intervention et qui permettront d'atteindre l'objectif spécifique.
- Indicateurs du degré d'obtention des résultats : description d'indicateurs concrets, vérifiables et mesurables, quantitatifs et qualitatifs.
- Valeur de référence (VR) de l'indicateur, si elle est disponible.
- Sources de vérification (SR) des indicateurs. Décrire à travers quelles sources de vérification – enquêtes, observation directe, publications, etc. les indicateurs seront-ils vérifiés.

OBJECTIF	INDICATEURS	VR	SOURCES DE VÉRIFICATION	FACTEURS EXTERNES/HYPOTHÈSES
OBJECTIF GÉNÉRAL. <i>XXX</i>				
OBJECTIF SPÉCIFIQUE. <i>XXX</i>	<i>I.O.V.1.O.S :</i>		<i>S.V.1.</i> <i>S.V.2</i> <i>...</i>	<i>H.1 :</i> <i>H.2. :</i> <i>...</i>
	<i>I.O.V.2.O.S :</i>		<i>S.V.1.</i> <i>S.V.2</i>	<i>H.1 :</i> <i>H.2. :</i>

		

RÉSULTAT 1 XXX	I.O.V.1.R.1. :		S.V.1. S.V.2 ...	H.1 : H.2. : ...
	I.O.V.2.R.1. :		S.V.1. S.V.2 ...	H.1 : H.2. : ...

RÉSULTAT 2	I.O.V.1.R.2.:		S.V.1. S.V.2 ...	H.1 : H.2. : ...
XXX	I.O.V.2.R.2.:		S.V.1. S.V.2 ...	H.1 : H.2. : ...

8.2.- Expliquer la logique d'intervention proposée compte tenu de l'analyse de contexte et des alternatives possibles.

8.3.- Expliquer la stratégie choisie vis-à-vis de chaque approche transversale.

8.3.1.- Dimension homme-femme. **Stratégies** orientées à la diminution des inégalités hommes-femmes et/ou à l'autonomisation des femmes ; lier les stratégies au diagnostic et aux objectifs définis ; identifier la participation d'organismes féministes, d'organisations de femmes et/ou l'incorporation de l'agenda féministe.

8.3.2.- Capacités locales. **Stratégies** orientées au renforcement intégral des capacités – techniques et politiques – de la population cible et de ses organisations ; lier les stratégies au diagnostic et aux objectifs définis.

8.3.3.- Participation. **Stratégies**, mécanismes et processus de participation de la population cible aux espaces de représentation et/ou à la prise de décisions ; lier les stratégies au diagnostic et aux objectifs définis.

8.3.4.- Organisation. **Stratégies** pour la consolidation et/ou création d'espaces collectifs de la population cible - synergies, alliances, collaboration en réseau, etc. ; lier les stratégies au diagnostic et aux objectifs définis.

8.3.5.- Droits de l'homme. **Stratégies** pour le renforcement des capacités des détenteurs de droits (défense et exigibilité) et/ou des détenteurs d'obligations (respect, protection et promotion) ; lier les stratégies au diagnostic et aux objectifs définis.

8.3.6.- Durabilité écologique. **Stratégies** visant à promouvoir des modèles de développement plus durables pour l'environnement – utilisation de technologie appropriée, efficacité dans l'utilisation des ressources, priorité au local, modèles de consommation, etc. ; lier les stratégies au diagnostic et aux objectifs définis.

8.4.- Activités prévues. Décrire de manière détaillée les actions prévues pour obtenir les résultats, en spécifiant les ressources méthodologiques, techniques et matérielles, et les ressources humaines nécessaires pour chaque action, ainsi que leur calendrier d'exécution.

Description détaillée :

- Activité
- Ressources méthodologiques, techniques et matérielles
- Ressources humaines
- Budget
- Durée

9.- CHRONOGRAMME D'ACTIVITÉS. Les activités décrites au point précédent seront énumérées dans la première colonne. On indiquera avec un X la période d'exécution prévue pour l'activité.

Année	ANNÉE 1		ANNÉE 2	
	1 ^{er}	2 ^è	1 ^{er}	2 ^e
Semestre				
Résultat 1				
Activités...				
Résultat (...)				
Activités (...)				

10.- BUDGET. Compléter le budget, suivant modèle, avec toutes ses sections (budget général, par rubrique et par activité). **Joindre annexe.**

11.- VIABILITÉ.

11.1.- Justifier la viabilité compte tenu des ressources techniques, matérielles et méthodologiques disponibles. Décrire, entre autres : les plans et matériel de formation ; les approches méthodologiques envisagées et leur adaptation au contexte et à la population cible ; les dossiers techniques de travaux/chantiers ; recherches ; externalisation de contrats.

Seuls les documents suivants figurant en annexe seront examinés : - Plans de formation

- Dossiers techniques de travaux/infrastructures (plans, autorisations administratives, etc.)

11.2.- Justifier la viabilité compte tenu des ressources humaines. Décrire le profil du poste et les fonctions qui seront exécutées par le personnel impliqué dans l'implantation de l'initiative (organisme local, organisme demandeur, personnel expatrié le cas échéant). **Ne pas joindre de CV.**

Seuls les documents suivants figurant en annexe seront examinés :

- Mémoire personnel expatrié. (Le cas échéant, obligatoire).

11.3.- Justifier la viabilité financière (uniquement pour les projets produisant des recettes) : études de production, études de marché, etc.

Seuls les documents suivants figurant en annexe seront examinés :

- Étude de viabilité/de marché.
- Mémoire fonds de roulement (Le cas échéant, obligatoire).

11.4.- Justifier la viabilité institutionnelle. Expliquer l'insertion de l'initiative dans les plans stratégiques en vigueur de l'organisme demandeur et de l'organisme local (*). Décrire l'appui d'autorités (publiques, traditionnelles, etc.) et/ou d'autres institutions représentatives pour l'exécution du projet.

(*) En cas de consortium local, on pourra faire référence aux plans stratégiques de n'importe quel organisme local membre du consortium.

Seuls les documents suivants figurant en annexe seront examinés :

- Avals.

12.- DURABILITÉ.

Durabilité dans le temps de l'objectif et des résultats. Décrire les facteurs qui garantissent la continuité du projet une fois terminée la subvention : expliquer les capacités installées et la possibilité de multiplication, les alliances et les réseaux créés, la prévision de coûts à venir, de recettes et de promesses de contributions.

Seuls les documents suivants figurant en annexe seront examinés :

- Engagements de durabilité.

13.- SUIVI. Ne pas inclure d'annexe.

Décrire les mécanismes d'exécution et de suivi prévus. Expliquer le rôle joué par chaque partenaire (y compris la population cible et le personnel expatrié le cas échéant).

14.- APPRENTISSAGE CONTINU. Ne pas inclure d'annexe.

Décrire les actions en faveur de l'apprentissage continu : systématisations, évaluations, etc. Si une évaluation externe était prévue, décrire brièvement l'objectif, les critères, la méthodologie, les mécanismes de socialisation et de réponse aux recommandations ou à l'incorporation d'apprentissages.